

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 4 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 29 NOVEMBRE 2024

Date d'affichage : 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à MURCIA B. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MAYEUX M.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-06-04

OBJET

Motion : Un projet de loi de finances 2025 injuste et délétère pour les collectivités territoriales

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans son projet de loi de finances (PLF) 2025, le gouvernement de Michel Barnier, Premier Ministre, ambitionne de redresser les comptes publics en réalisant un effort budgétaire de 60 milliards d'euros.

Le redressement des comptes de la nation est une nécessité que partagent l'ensemble des élus de la République, parlementaires comme élus locaux. Il s'agit en effet de permettre à la France de tenir ses engagements européens, de garder la confiance de ses financeurs, de continuer à pouvoir emprunter à des taux bas, d'être en pleine capacité d'investir pour relever les défis de la transition écologique, de garantir le financement et le bon fonctionnement de nos services publics.

Cependant, si le redressement des comptes publics est un objectif partagé, les efforts budgétaires demandés à l'Etat, aux collectivités locales et à la sécurité sociale se doivent d'être répartis de manière juste et équitable.

Alors que les collectivités ne représentent que 9% de l'endettement public, que leurs dettes portent uniquement sur de l'investissement et qu'elles votent chaque année des budgets équilibrés, le PLF prévoit de leur faire supporter plus de 15% de l'effort. Entre coupes directes et indirectes, non compensation des effets de l'inflation et désengagements de l'Etat, l'addition pour les collectivités s'élève à plus de 10 milliards d'euros ! Cette répartition de l'effort est profondément injuste. A travers son PLF 2025, le gouvernement entend faire payer aux collectivités une bien trop lourde facture du déficit dont elles ne sont en rien responsables !

Pire, au-delà du caractère injuste de cette proposition, ces 10 milliards d'euros de prélèvements représentent un véritable danger pour les services publics et nos concitoyens les plus modestes. Ce sont en effet les collectivités, en particulier les communes, qui forment la première porte d'entrée vers le service public et les politiques de solidarité.

Demain, avec des budgets lourdement amputés, les collectivités n'auront pas d'autres choix que de réduire l'accessibilité voire l'offre de services publics de proximité. Crèches municipales, accueils périscolaires, cantine scolaire, centres de loisirs, écoles culturelles, polices municipales, centres communaux d'action sociale (CCAS), entretien des voiries... Tels sont des exemples de services publics locaux qui répondent aux besoins des habitants en matière d'accompagnement des familles, d'éducation populaire, de tranquillité publique, d'insertion sociale et professionnelle ou encore de cadre de vie et qui sont pourtant menacés.

Les collectivités territoriales, en particulier les communes, ont un rôle de première importance pour le développement durable, la cohésion sociale et la stabilité de la République dans les territoires. Elles constituent les premiers partenaires sur lesquels peut s'appuyer l'Etat pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux face à nous. Pour relever ces défis majeurs, les collectivités n'ont pas besoin d'un étai financier supplémentaire. Ce PLF 2025 est un acte de défiance envers les collectivités, nous demandons au contraire de la confiance et la liberté d'agir.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

ADOpte la présente motion.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 09/12/2024
Publiée ou notifiée le 12/12/2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Pour le Maire empêché,
l'adjoint suppléant



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20240604
Objet :	Motion : un projet de loi de finances 2025 injuste et délétère pour les collectivités territoriales
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique :	059-215902925-20241204-DELIB20240604-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	927 o
Nom métier :		
059-215902925-20241204-DELIB20240604-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	380.1 Ko
Nom original : DELIB 20240604.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215902925-20241204-DELIB20240604-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2024 à 10h11min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2024 à 15h10min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2024 à 16h33min30s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	10 décembre 2024 à 01h11min00s	Reçu par le MI le 2024-12-09